



COMMISSION REGIONALE F.A.F.A.

PROCES-VERBAL

Lundi 8 septembre 2025
En télématique

Membres interrogés : M. ROUTIER Marc, Président
M. HAMON, M. JULIEN, M. GOURDEL, M. VOISIN

1 – Adoption du procès-verbal

Le PV N°02 du 30 juin 2025 en télématique est adopté à l'unanimité.

2– Enveloppe régionale 2025/2026

Pour cette saison 2025/2026, l'enveloppe régionale F.A.F.A. attribuée à la Normandie est :

- FAFA Equipement : 438 000 €
- FAFA Transport : 53 400 €

Le Président et les membres de la Commission décident que l'enveloppe « équipement » sera répartie de la façon suivante :

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Total LFN
50 % fixe	43 800 €	43 800 €	43 800 €	43 800 €	43 800 €	219 000,00 €
25 % nb de licenciés	22 995 €	18 615 €	17 520 €	9 855 €	40 515 €	109 500,00 €
25 % nb de clubs	22 995 €	16 425 €	18 615 €	13 140 €	38 325 €	109 500,00 €
Total	89 790 €	78 840 €	79 935 €	66 795 €	122 640 €	438 200,00 €
% licenciés	21%	17%	16%	9%	37%	100%
% clubs	21%	15%	17%	12%	35%	100%
% enveloppe	20,5 %	18 %	18,25 %	15,25 %	28 %	100%

S'agissant de l'enveloppe TRANSPORT, la commission décide de ne pas répartir l'enveloppe par District. Elle étudiera les dossiers un à un.



3- Modalités de financement

La Commission décide de maintenir les modalités de financement en vigueur lors de la saison précédente. Elles sont détaillées par nature de projet en Annexe 1.

**Le Président de la Commission F.A.F.A.
M. ROUTIER Marc**



**Secrétaire de séance
M. VOISIN Bertrand**

